Image not found or type unknown

Credit de 1992 pour vehicule

Par **vascoleo**, le **19/02/2010** à **11:19**

Bonjour,J'avais fait un pret il y a maintenant 18 ans pour un vehicule. Tombant au chomage juste après, et ayant eu un accident (vehicule irréparable et pas assuré tous risques), je n'ai pu l'honoré.
Après plusieurs arrangements, la société de crédit a fait valoir ses droits et j'ai été fiché en banque de france (maintenant terminé).Depuis la société avait envoyé quelques couuriers en disant que j'avais effectué des règlements mais cela n'était pas vrai. Plus aucun règlement ne se faisait et dernier courrier en 2001.
Depuis plus rien. Depuis quelques semaines je reçois des courriers les mêmes exactement qu'en 2001, puis une lettre recommandée et encore des courriers de relance me demandant de les contacter; des courriers mentionnant que la société avait volontairement arrêté les intérets et qu'elle resterait à cette somme si je proposait de régler mensuellement.
Un coup de fil hier de la société de crédit qui a depuis été rachetée plusieurs fois depuis, me demandant de payer mensuellement. La personne m'a dit que sa société avait à l'époque classé le dossier car je ne pouvais régler à cause de difficultés financ. aujourd'hui il me relance donc depuis 9 ans de silence en menaçant de donner le dossier à un huissier.
Ont-ils encore droit de me relancer si le dossier avait été clos? Que dois-je faire , la somme réclamée est de 6679 sans les intérêts.

Merci

Copyright © 2025 Légavox.fr - Tous droits réservés